

CONSEIL MUNICIPAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 08 NOVEMBRE 2021

Le Conseil Municipal, convoqué en application de l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pascal DEMARTHE, Maire, le 8 novembre 2021 à 18 H 00, salle Max Lejeune.

Etaient présents et formant la majorité les membres suivants : Pascal DEMARTHE, Eric BALEDENT, Michelle DELAGE, Michel BLONDIN, Monique BOULART, Patrick DAIRAIN, Danielle VASSEUR, Florence PETIT, Hervé DENIS, Michel LEPAGE, Maryvonne DAUSSY, Chantal MONFLIER, Patrick LEDET, Rose-Noëlle RHUIN, Pierre LEMARCHAND, Danièle DUPUY, Laurent PRUVOT, Claude BOURET, Justine DUROT, Jacques MAGNIN, Christine CHEVALLIER, Françoise BEAURIN, Béatrice PHILIPPE, Aurélien DOVERGNE, Sarah DUPONT-BOSIO, Sébastien CHAPOTARD, Angelo TONOLLI, Francis HENIQUE.

Etaient excusés : Patrice LEFEBVRE, Patricia CHAGNON

Etaient excusés et avaient donné procuration : Lydie NOEL à Eric BALEDENT, Fabrice BEAUGER à Michelle DELAGE, Olivier MALLET à Michel BLONDIN, Frédéric GARET à Sarah DUPONT-BOSIO, Isabelle ARCIVAL à Angelo TONOLLI.

Secrétaire de séance : Madame Danièle DUPUY

M. Sébastien CHAPOTARD est arrivé à 18h36 avant le vote du point 10 « Transfert des parcelles cadastrées AH 390 et AH 391, situées collège Millevoye au Conseil Départemental de la Somme » et avait donné procuration à M. Aurélien DOVERGNE durant son absence.

Le procès-verbal de la séance du 20 septembre 2021 est adopté à l'unanimité.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide de modifier l'ordre des points de la séance en plaçant le point 16 « Budget Principal 2021 – Décision modificative n° 2 » après le point 21 « Enfouissement des réseaux de la rue du 128^{ème} RI – Convention avec la FDE 80 » pour tenir compte des délibérations de la séance ayant une incidence sur ce point 16.

Conformément aux dispositions de l'article L.2122.22 du Code général des collectivités territoriales et à la délibération du Conseil municipal du 16 juillet 2020 lui accordant délégation dans les formes prévues à l'article précité, M. le Maire rend compte en fin de séance des décisions listées dans la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

2021.231 CONSEIL MUNICIPAL - INSTALLATION DE MME BEATRICE PHILIPPE EN REMPLACEMENT DE M. JEREMY FRISE, DEMISSIONNAIRE

Monsieur le Maire déclare installer au sein du Conseil municipal d'Abbeville Mme Béatrice PHILIPPE, immédiatement placée après le dernier élu sur la liste "Fiers d'être Abbevillois" lors des élections municipales de 2020, en remplacement de M. Jérémy FRISE, démissionnaire.

Le conseil prend acte

2021.232 DELEGATION DE SERVICES PUBLICS LOCAUX - RAPPORT 2020 DE LA SOCIETE LES FILS DE MADAME GERAUD, DELEGATAIRE

- PREND ACTE de la transmission, hors délai, du rapport d'activité au titre de l'année 2020 par la société Les Fils de Madame Géraud, délégué de la gestion du marché couvert et du marché de plein vent.

Le conseil prend acte

2021.233 MISE A JOUR DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET FRANCE BLEU PICARDIE - EXERCICES 2021-2024

Dans le cadre de la nécessité de modifier la convention approuvée par délibération n° 2020.120 du Conseil municipal du 14/12/2020, afin de prendre en compte le changement de nom du directeur de Radio France/France Bleu Picardie et la modification de la liste des dotations (spectacles et dates) visées par la convention :

- APPROUVE la convention de partenariat entre France Bleu Picardie / Radio France et la ville d'Abbeville fixée pour la saison 2021/2022, pour une durée de 3 ans à compter de sa date de notification et renouvelable par tacite reconduction chaque année, soit jusqu'en 2024.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2021.234 CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET LE JOURNAL D'ABBEVILLE - EXERCICES 2021-2024 - MISE A JOUR

- APPROUVE la convention de partenariat entre le Journal d'Abbeville et la ville d'Abbeville définissant les échanges de prestations pour la saison 2021-2022 pour une durée de 3 ans à compter de sa date de notification et renouvelable par tacite reconduction chaque année, soit jusqu'en 2024.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2021.235 MEDIATHEQUES - DEMANDES DE SUBVENTIONS 2022

- AUTORISE M. le Maire à solliciter les subventions, pour les Médiathèques d'Abbeville, auprès des organismes suivants :

- Demandes de subventions auprès de la DRAC Hauts-de-France :
 - . pour la résidence d'écrivain 2022 : 3 000 € sur un montant total de 7 000 €,
 - . pour le projet de lutte contre l'illettrisme "Des livres à soi" : 6 000 € sur un montant total de 10 000 €.
- Demande de subvention auprès du Centre National du Livre dans le cadre de l'aide exceptionnelle à la relance des bibliothèques : 6 500 € sur un montant total de 35 000 €.
- Demandes de subventions auprès du Conseil Régional Hauts-de-France :
 - . pour la résidence d'écrivain 2022 : 2 000 € sur un montant total de 7 000 €,
 - . pour le Salon du Livre 2022 : 5 000 € sur un montant total de 37 000 €.
- Demandes de subventions auprès du Conseil Départemental de la Somme :
 - . pour le Salon du Livre 2022 : 2 500 € sur un montant total de 37 000 €,
 - . pour le projet de lutte contre l'illettrisme "Des livres à soi" : 2 000 € sur un montant total de 10 000 €.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2021.236 DON MANUEL DE LIVRES ET VIDEOS ET DON MANUEL SOUS CONDITION DE DIFFUSION POUR LE FILM 'INOUBLIABLE ANNABELLE'

- ACCEPTE le don manuel de la famille COURTECUISSÉ à la ville concernant :

- . un livre comprenant une collection d'autographes de personnalités artistiques,
- . un livre intitulé « INOUBLIABLE ANNABELLE », en version papier et numérique, racontant l'aventure hors du commun de la famille COURTECUISSÉ avec leur chien, berger allemand, qui les a amenés à participer à l'émission de Michel Drucker "Vivement Dimanche" en septembre 2015.

La condition du don du film "INOUBLIABLE ANNABELLE", court métrage sur la vie de ce berger allemand, est de ne pas le diffuser avant 2026, la famille le diffusant auparavant dans les salles de cinéma.

16 vidéos de quelques minutes au titre de témoignage local sur la ville de Saint-Riquier : démolition de la gare, fermeture de la poste, aménagement de la route ; ainsi que sur la ville d'Abbeville : démolition de l'église Saint-Jacques, départ du tour de France, extrait de tournage de film avec Gérard Depardieu, etc...

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2021.237 VENTE AU MUSEE D'UN CATALOGUE D'EXPOSITION TITRE JEAN SGARD (1891-1966) - CREATION D'UN TARIF

- ACCEPTE le projet de mise en vente de l'ouvrage dédié à Jean Sgard à la boutique du musée et la création d'un tarif public au prix de 12 € l'unité.
 - DECIDE que 150 exemplaires seront conservés par la ville en vue d'être remis gracieusement aux collaborateurs de l'exposition et de l'édition ou réservés pour être éventuellement offerts.
- Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2021.238 DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DANS LE DOMAINE PRIVE : PARCELLES AUX ABORDS DU MAGASIN MONOPRIX

- APPROUVE le déclassement des parcelles correspondant à l'édification d'une terrasse sur le domaine public communal, et l'occupation des réserves du magasin Monoprix en partie sur le domaine public.
- Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2021.239 DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DANS LE DOMAINE PRIVE : PARCELLES RUE DE CHAMPAGNE

- APPROUVE le déclassement du domaine public de parcelles situées rue de Champagne.
 - AUTORISE M. le Maire ou son représentant à procéder au déclassement du domaine public tel que délimité par le bornage effectué par le cabinet Latitudes.
- Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2021.240 TRANSFERT DES PARCELLES CADASTREES AH 390 ET AH 391, SITUEES COLLEGE MILLEVOYE, AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SOMME

- DECIDE de transférer les parcelles AH 390 et AH 391 (l'assiette foncière et des logements de fonction du collège Millevoye) au Conseil Départemental de la Somme.
- Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2021.241 PARCELLE BD8 SITUEE AVENUE DE LA CHAPELLE (EX RESTOS DU COEUR) - CESSION

- ACCEPTE la cession du bien situé au 31-33 avenue de la Chapelle à Abbeville, cadastré section BD8 pour partie, à la Société Fierain ou à tout autre société qui s'y substituerait et à Mme Peignot épouse Sinoquet au prix de 55 €/m² net vendeur.
 - DIT qu'un bornage sera nécessaire et à la charge des acquéreurs entre la future propriété de la société Fierain et Mme Peignot, pour déterminer le prix définitif au regard du nombre de mètres carrés cédés.
 - CHARGE un notaire pour la rédaction de l'acte définitif.
- Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2021.242 SERVICE DE RECRUTEMENT DE LA MARINE NATIONALE - MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL A L'ESPACE 1901

- APPROUVE la mise à disposition gracieuse du bureau n° 1 de l'Espace 1901 au service de recrutement de la Marine Nationale, le jeudi selon un planning annuel qui sera transmis à la ville.
 - APPROUVE la convention de mise à disposition de locaux devant intervenir entre la ville d'Abbeville et le service de recrutement de la Marine Nationale.
- Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2021.243 SOCIETE HIPPIQUE - GRATUITE DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE ASSOCIATIVE 2 A L'ESPACE

- APPROUVE la mise à disposition à titre gracieux de la salle associative n° 2 située à l'Espace Saint Gilles à la société hippique, dans le cadre de son activité « sport étude » et dans

l'attente de l'aménagement du club house, pour l'organisation de cours dans le cadre de son activité « sport étude », les vendredis de 16h à 17h.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2021.244 EXERCICE 2021 - ADMISSIONS EN NON VALEUR (2)

- ADMET en créances admises en non valeur la somme totale de 1 279,53 € pour les titres émis sur les exercices 2011, 2016, 2017, 2018 et 2019.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2021.245 EXERCICE 2021 - CREANCES ETEINTES

- ADMET en créances éteintes la somme totale de 226,28 € pour les titres émis sur les exercices 2017 et 2019.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2021.246 CREATION DE POSTES DANS LE CADRE DU PLAN FRANCE RELANCE 'UN JEUNE, UNE SOLUTION' - PARCOURS EMPLOI COMPETENCES

- DECIDE de créer 5 postes dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

. Agent de brigade verte :

Durée des contrats : 12 mois.

Durée hebdomadaire de travail : 35 heures hebdomadaires.

. Accompagnateur à l'utilisation des nouveaux outils numériques H/F

Durée des contrats : 12 mois.

Durée hebdomadaire de travail : 20 heures hebdomadaires.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2021.247 RECRUTEMENT D'UN(E) ASSISTANT(E) CONTRACTUEL(LE) DE GESTION ADMINISTRATIVE AU SEIN DE LA DIRECTION DEMOCRATIE LOCALE ET VIE ASSOCIATIVE / SPORT

- DECIDE le recrutement d'un(e) assistant(e) de gestion administrative à compter du 1^{er} janvier 2022 sur la base d'un contrat à durée déterminée d'une année pour un agent non titulaire.

- DECIDE que la rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer, des connaissances techniques et professionnelles requises, par référence au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux accompagnée le cas échéant du supplément familial et du régime indemnitaire correspondants.

- MODIFIE en conséquence le tableau des effectifs.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2021.248 RENOUVELLEMENT DE LA DEMARCHE INSERTION DE LA VILLE POUR L'ANNEE 2022

- APPROUVE le renouvellement de l'opération « chantiers d'insertion » du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

- DIT que l'opération permet l'accueil d'au moins 53 équivalents temps plein chacun dans le cadre de la conclusion d'un Contrat à Durée Déterminée d'Insertion.

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à signer tout document nécessaire au bon déroulement de l'action, à solliciter les aides financières auprès du Conseil Départemental de la Somme, du Conseil Régional des Hauts de France et de la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle et à recourir à la commande publique pour déterminer les opérateurs chargés des actions de formation qui seront mises en place le cas échéant.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2021.249 ENFOUISSEMENT DES RESEAUX ROUTE DE DOULLENS - MODIFICATION DE LA DELIBERATION 2021.228 DU 20/09/2021 RELATIVE A LA PHASE 1 DES TRAVAUX - CONVENTION AVEC LA FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ENERGIE DE LA SOMME (FDE 80) POUR LA PHASE 2 DES TRAVAUX

- ACCEPTE de modifier comme suit la délibération n° 2021.228 du Conseil municipal du 20/09/2021 et la convention fixant le plan de financement des travaux d'enfouissement des réseaux d'éclairage public de la route de Doullens (tranche 1 - partie comprise en Aldi et Renault) :

* Travaux d'éclairage public 45 275,22 € : aide de la FDE de 7 545,87 € et 20 751,14€ au titre du fonds de concours exceptionnel (sommes versées à la ville).

Le reste de la délibération est inchangé.

- APPROUVE la convention avec la FDE 80 relative aux travaux d'enfouissement des réseaux de la seconde partie de la route de Doullens (tranche2), selon le plan de financement suivant :

* Travaux électriques et d'effacement : 139 848,65€, soit 64 610,08€ pris sur le fonds de concours exceptionnel et participation de la FDE de 75 238,57€,

* Travaux d'éclairage public : 53 246,94€, aide de la FDE de 8 874,49€ et 24 404,85€ au titre du fonds de concours exceptionnel.

* Travaux communications électroniques 51 153,45€ : soit participation de la FDE de 25 372,11€ et 25 781,34€ pris sur le fonds de concours exceptionnel.

- AUTORISE le financement de cette opération à hauteur de 114 796,27€ sur le fonds de concours exceptionnel.

- ACCEPTE la prise en charge des travaux d'éclairage public à hauteur de 53 246,94€ avec une participation de la FDE de 8 874,49€ et de 24 404,85€ au titre du fonds de concours exceptionnel.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2021.250 ENFOUISSEMENT DES RESEAUX DE LA RUE DU 128EME RI - CONVENTION AVEC LA FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ENERGIE DE LA SOMME (FDE 80)

- APPROUVE la convention entre la ville d'Abbeville et la FDE 80 qui a pour objet de préciser les dispositions prévues et les modalités de financement des travaux d'enfouissement des réseaux de la rue du 128^{ème} RI, les travaux étant réalisés sous maîtrise de la Fédération, autorité organisatrice de la distribution d'électricité sur le territoire.

- VALIDE le programme lié aux travaux d'effacement des réseaux et le plan de financement comme suit :

* Travaux électriques et d'effacement : 150 543,70€, soit 50 582,68€ pris sur le fonds de concours exceptionnel et participation de la FDE de 99 961,02€.

* Travaux d'éclairage public : 111 673,74€, aide de la FDE de 18 612,29€ et 51 183,80€ au titre du fonds de concours exceptionnel.

* Travaux communications électroniques : 59 260,30€, soit participation de la FDE de 29 393,11€ et 29 867,19€ pris sur le fonds de concours exceptionnel.

- AUTORISE le financement de cette opération à hauteur de 131 633,67€ sur le fonds de concours exceptionnel.

- ACCEPTE la prise en charge des travaux d'éclairage public à hauteur 111 673,74€ avec une participation de la FDE de 18 612,29€ et de 51 183,80€ au titre du fonds de concours exceptionnel.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2021.251 BUDGET PRINCIPAL 2021 - DECISION MODIFICATIVE N° 2

- APPROUVE la décision modificative à apporter au budget principal ville 2021.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2021.252 RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES DES HAUTS-DE-FRANCE SUR LA GESTION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA BAIE DE SOMME

- PREND ACTE de la communication et de la tenue du débat portant sur le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes concernant la gestion de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme au cours des exercices 2017 à 2020.

Le conseil prend acte

2021.253 VOEU PRESENTE PAR LE MAIRE D'ABBEVILLE : ""L'HOPITAL D'ABBEVILLE NECESSITE EN URGENCE UN PLAN D'INVESTISSEMENTS SUPPLEMENTAIRES""

Le Centre Hospitalier d'Abbeville est cruellement desservi par l'extrême vétusté de ses bâtiments et de ses services. Le taux de vétusté des constructions de l'hôpital d'Abbeville était en 2020 de plus de 70%, ce qui le situe dans les 20% des établissements les plus vétustes de la région. Le taux de vétusté de ses équipements est par ailleurs de 86%, ce qui le situe là encore dans la tranche des 20% des établissements les plus vétustes de la région.

Paradoxalement, la phase 1 du projet de modernisation du Centre Hospitalier d'Abbeville (dont les travaux ont commencé en novembre 2020 pour un total de 46,7 millions d'euros) ne réglera pas la problématique. Certes, l'accueil des patients sera amélioré (urgences, maternité, ambulatoire, néonatalogie, pédiatrie, soins critiques, bloc opératoire), mais la phase 1 est une modernisation très partielle du plateau technique, qui n'inclut pas la réhabilitation de la grande majorité des services d'hospitalisation et des chambres (concrètement, il ne rénove que très peu de lits). Par ailleurs, cette phase 1 ne traite pas du secteur de la psychiatrie et des EHPAD.

Lors d'une visite en présence de Madame la Préfète de la Somme, le 7 octobre 2021, les élus locaux (dont le maire d'Abbeville et le président du Département) ont pu constater l'incroyable vétusté des locaux, en particulier de l'unité de psychiatrie, digne du 19^e siècle (à titre d'exemple, elle ne dispose que de deux douches et de deux baignoires pour 31 chambres). Ce constat est d'autant plus insupportable que la ville d'Abbeville et la communauté d'agglomération de la Baie de Somme ont fait des enjeux de santé mentale une priorité de leur action en matière de santé à l'issue de la pandémie de COVID-19.

Le Conseil municipal d'Abbeville demande que la phase 2 du projet de modernisation, qui intègre la rénovation des chambres d'hospitalisation (dont celles de psychiatrie), soit financée dans le cadre des investissements prévus par le « Ségur » de la santé. Le montant estimé s'élève à plus de 70 millions d'euros.

Également, un nouveau bâtiment unifiant les structures ambulatoires de psychiatrie semble nécessaire, pour un montant nécessaire d'environ 7,5 millions d'euros supplémentaires.

L'objectif, conformément aux recommandations du « Ségur » de la Santé, doit être de proposer aux habitants de la circonscription médicale de l'arrondissement d'Abbeville un maximum de chambres à un seul lit, correspondant aux attentes légitimes des patients et aux contraintes sanitaires actuelles.

La rénovation des EHPAD dépendant du Centre Hospitalier d'Abbeville et de son centre de gérontologie réclame pour leur part un investissement de 60 millions d'euros.

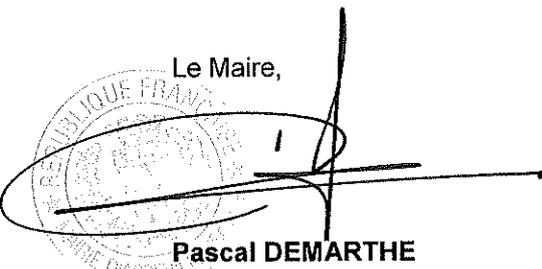
L'infrastructure informatique du Centre Hospitalier, également, est totalement obsolète, et demande un investissement de plus de 5 millions d'euros.

Enfin, le Conseil municipal de la ville d'Abbeville réclame l'attention des services de l'État sur trois autres projets ne pouvant pas être financés dans le cadre du Ségur de la Santé, à savoir :

- la mise aux normes et la réhabilitation du bâtiment administratif de l'hôpital ;
- la création d'une nouvelle unité de confection des repas ;
- et la problématique de l'aire d'accès à l'hôpital, qui n'a pas été prévue lors de la conception du nouvel établissement.

Le Conseil municipal d'Abbeville comprend que les Centres Hospitaliers Universitaires (CHU) ont, en proportion de leurs enjeux, besoin de davantage de moyens. Mais il demande à ce qu'au regard de leur rôle de proximité, les centres hospitaliers de taille moyenne (comme celui d'Abbeville) ne soient pas les oubliés du Ségur de la Santé.
Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

La séance est levée à 19h30.

Le Maire,

Pascal DEMARTHE

